

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE
FORMATION PROFESSIONNELLE – PARTICULIERS / APPRENANTS

PRO SKILLS FORMATION

5 rue de Seine, 77590 Bois-le-Roi

SIRET : 940 340 565 NDA : 11770950677

Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des actions de formation professionnelle dispensées par PRO SKILLS FORMATION auprès de particuliers et apprenants.

Toute inscription à une formation implique l'adhésion pleine et entière du bénéficiaire aux présentes CGV.

Article 2 – Documents contractuels

La relation contractuelle est formalisée par les documents suivants, par ordre de priorité :

1. Le devis signé
2. Le contrat ou la convention de formation professionnelle
3. Le règlement intérieur de la formation
4. Le livret d'accueil
5. Les présentes CGV

Article 3 – Nature de l'action de formation

Les actions relèvent de la formation professionnelle au sens du Code du travail.

Les dispositifs annexes (sport-études, accompagnement bien-être) sont distincts et font l'objet de documents séparés.

Article 4 – Conditions financières et TVA

Les prix sont indiqués en euros.

Conformément à l'article 261-4-4° du CGI, les actions de formation peuvent être exonérées de TVA lorsque les conditions sont réunies. Cette exonération est précisée sur le devis.

Article 5 – Modalités de paiement

Les modalités et échéanciers de paiement sont définis dans le devis signé.

Article 6 – Annulation et abandon

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

En cas d'abandon, les dispositions des articles L.6353-5 et suivants du Code du travail s'appliquent.

Article 7 – Assiduité et discipline

Le bénéficiaire s'engage à respecter les horaires, le règlement intérieur et les règles de fonctionnement.

Article 8 – Propriété intellectuelle

Les supports pédagogiques sont protégés et destinés à un usage strictement personnel.

Article 9 – Données personnelles

Les données sont traitées conformément au RGPD. Le bénéficiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition.

Article 10 – Réclamations

Toute réclamation doit être formulée par écrit auprès de PRO SKILLS FORMATION.

Article 11 – Médiation de la consommation

Le bénéficiaire peut recourir gratuitement au médiateur : SMP – <https://www.mediateur-consommation-smp.fr>

Article 12 – Droit applicable

Les présentes CGV sont soumises au droit français.